

RÈGLEMENT DE JEU

"CALENDRIER DE L'AVENT 2016 BERCEAU MAGIQUE "

ARTICLE 1 : OBJET « JEU CONCOURS REMPORTEZ UNE BABY SHOWER »

La société Mégara au capital de 15 000€, immatriculé au RCS de TOULON, sous le numéro 450 289 202 00050, dont le siège social est situé au 24 allée Amiral Courbet, 83000 TOULON, organise du **1 décembre 2016 au 25 décembre 2016 jusqu'à minuit** un grand jeu concours, jeu gratuit sans obligation d'achat, avec comme intitulé « **Calendrier de l'avent 2016 Berceau Magique** », ci-après dénommé le « jeu ».

Le jeu est accessible à l'adresse : <http://shakr.cc/462e>

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

2.1 Règlement

Le jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures sauf autorisation (voir conditions ci dessous) résidant en France métropolitaine ou en Belgique, à l'exception des collaborateurs de la société Mégara y compris leur famille et leur conjoint (marié ou non, P.A.C.S, etc.).

La société se réserve le droit de procéder à une vérification des informations concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

La participation à ce jeu se fait exclusivement par voie électronique et est strictement nominative, un joueur ne peut en aucun cas participer plusieurs fois le même jour ou pour le compte d'autres participants.

Une seule participation par foyer est autorisée par jour (même adresse, même adresse email, même nom).

Tout joueur âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement. La société Mégara se réserve le droit de demande de justifier cette autorisation et de disqualifier tout joueur en l'absence de justification de cette autorisation.

Toute participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de la dotation obtenue.

2.2 Date du concours

Le jeu se déroule du **1 décembre 2016 au 25 décembre 2016 jusqu'à minuit**. Le jury interne donnera les résultats chaque jour par mail aux gagnants. Ce jeu concours est un instant gagnant, c'est-à-dire que lorsqu'un individu participe au jeu à un instant gagnant ainsi déterminé, il gagne instantanément le lot mis en jeu à ce jour.

La société ne garantit pas la livraison des produits avant Noël.

2.3 Modalités

Pour qu'une participation soit valide, plusieurs conditions doivent être remplies :

- Les participants doivent se rendre sur la page du jeu concours et remplir correctement le formulaire d'inscription.
- Ils doivent également accepter le règlement du jeu.
- Les participants doivent gratter la case du jour pour découvrir le résultat.

2.4 Résultats

Tous les jours entre 1 et 4 gagnants seront élus.

Les gagnants seront avertis par email au plus tard le jour ouvré suivant leur participation via l'adresse mail utilisée pour l'inscription au jeu.

Tout joueur ayant communiqué une adresse et/ou une adresse email non valide ne pourra prétendre à son gain. Si les gagnants ne répondent pas dans un délai de 3 semaines au mail de demande d'adresse, le lot sera automatiquement attribué à un autre gagnant sans quelconque recours. Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité des gagnants et de l'ensemble de ses participations au jeu de la société Mégara.

Les gains ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie en nature ou autres. En cas de force majeure la société Mégara se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des produits de valeurs équivalentes, sans avoir à expliquer ses motivations.

2.5 Exclusions

Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

2.6 Exceptions

La société Mégara se réserve le droit de modifier, interrompre ou supprimer le jeu à tout moment sans avoir à motiver sa décision et sans qu'une indemnité puisse être réclamée.

Les gagnants disposent d'un délai de 3 semaines, à compter de la date d'envoi de(s) email(s) informant les gagnants, pour réclamer leurs gains. De ce fait, les gains retournés ou non attribués ne pourront être réclamés ultérieurement par les gagnants.

ARTICLE 3 : CONNEXION ET UTILISATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société Mégara décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

ARTICLE 4 : LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants, ne sera prise en compte.

Les gagnants acceptent par avance la publication éventuelle, du prénom de l'enfant, de la maman ou future maman, de son âge, de sa ville de domicile.

Les joueurs sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la diffusion des résultats.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de Mégara ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement des informations relatives au jeu.

ARTICLE 5 : LES LOTS

01 décembre 2016 :

- 2 Jeu éducatif Mon premier coffret T'choupi de la marque Nathan, d'une valeur de 25 euros chacun.
 - 2 Cache-Cache T'choupi de la marque Nathan, d'une valeur de 22 euros chacun.
- Valeur totale : 94 euros TTC.

02 décembre 2016 :

- 1 Garage frères Willson de la marque Krooom, d'une valeur de 39,99 euros TTC.

03 décembre 2016 :

- 1 Jouet à bascule T'es Fou Louloup de la marque Ebulobo, d'une valeur de 90 euros TTC.

04 décembre 2016 :

- 4 Projecteur d'étoiles La Reine des Neiges de la marque Trousselier, d'une valeur de 35 euros chacun.
- Valeur totale : 140 euros TTC.

05 décembre 2016 :

- 1 Peluche lapin Rouge Kaloo beige (40 cm) de la marque Kaloo, d'une valeur de 89,30 euros TTC.

06 décembre 2016 :

- 1 Toboggan Tobogogo Rallye géant de la marque Haba, d'une valeur de 168 euros TTC.

07 décembre 2016 :

- 1 Peluche d'activités Nicolas le loup de la marque Lilliputiens, d'une valeur de 80 euros TTC.

08 décembre 2016 :

- 3 Jouet à tirer en coton bio Thomas le tigre de la marque Franck & Fischer, d'une valeur de 39 euros chacun.
- Valeur totale : 117 euros TTC

09 décembre 2016 :

- 3 sacs à jouets (zèbre, requin, ours) de la marque 3 Sprouts, d'une valeur de 31,95 euros chacun.
- Valeur totale : 95,85 euros TTC

10 décembre 2016 :

- 1 Porteur souris de la marque Wheely Bug, d'une valeur de 99 euros TTC.

11 décembre 2016 :

- 1 Tapis d'activité nuage de la marque Skip Hop, d'une valeur de 119,99 euros TTC.

12 décembre 2016 :

- 1 Maison de poupée Murielle de la marque Krooom, d'une valeur de 34,99 euros TTC.

13 décembre 2016 :

- 1 Porteur London bus de la marque Kiddimoto, d'une valeur de 100 euros TTC.

14 décembre 2016 :

- 1 Peluche lapin Funny Bunny Ice blanc (45 cm) de la marque Trousselier, d'une valeur de 39,50 euros TTC.

15 décembre 2016 :

- 1 Grand polochon d'activités Louise de la marque Lilliputiens, d'une valeur de 85 euros TTC.

16 décembre 2016 :

- 2 Petit Singe Roll & Glow™ de la marque Bright Starts, d'une valeur de 29,99 euros chacun.
- Valeur totale : 59,98 euros TTC.

17 décembre 2016 :

- 3 Pyramide en bois chien de la marque Franck & Fischer, d'une valeur de 29,50 euros chacune.

Valeur totale : 88,50€ TTC.

18 décembre 2016 :

- 1 La cuisinière de Léo de la marque Djeco, d'une valeur de 103,20 euros TTC.

19 décembre 2016 :

- 2 Peluche Lapin pompon amande (35 cm) de la marque Doudou et Compagnie, d'une valeur de 40,90 euros chacune.
Valeur totale : 81,80€ TTC.

20 décembre 2016 :

- 1 Arche de Noé en bambou de la marque EverEarth, d'une valeur de 72,19 euros TTC.

21 décembre 2016 :

- 1 Draisienne Kurve Union Jack de la marque Kiddimoto, d'une valeur de 90 euros TTC.

22 décembre 2016 :

- 1 Peluche bel'ours blanc (80 cm) de la marque Histoire d'Ours, d'une valeur de 109,90 euros TTC.

23 décembre 2016 :

- 1 Tente de jeu Pat' Patrouille de la marque Room Studio, d'une valeur de 34,30 euros TTC.

24 décembre 2016 :

- 1 Pouf Groz'énorme baleine de la marque L'Oiseau Bateau, d'une valeur de 129 euros TTC.

25 décembre 2016 :

- 1 Cuisine Uptown blanche de la marque Kidkraft, d'une valeur de 270 euros TTC.

Aucun des lots ne pourra être remboursé ni échangé.

La société ne garantit pas la livraison des produits avant Noël. Pour les lots avec différents modèles, ils seront attribués de manière aléatoire.

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

La société Mégara se réserve le droit de communiquer les informations concernant les joueurs à ses partenaires commerciaux qui sont susceptibles d'envoyer directement des propositions commerciales aux joueurs.

Tout joueur est en droit de s'opposer à une telle transmission des données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société Mégara et/ou à **contact[@]berceaumagique.com** (remplacez [@] par @).

ARTICLE 8 : PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments qui composent ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées.